

➔ Ensemble, nous avons plein de ressources

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de participer à une démarche écologique et civique.

En donnant une deuxième vie aux emballages vides, vous évitez le gaspillage, vous produisez mieux et vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.



Les Bigs bags et sacs sont recyclés à 100%.
Par exemple, on fabrique 2 m³ de plaques isolantes pour le bâtiment avec 5 Big bags.

Grâce à ADIVALOR, l'initiative lancée en 2001 par l'industrie de la protection des plantes bénéficie aujourd'hui à l'ensemble des professionnels de l'agro-fourrière.

Sur le site internet www.adivalor.fr, vous avez accès à l'intégralité des informations de la filière :

- les distributeurs partenaires,
- les dates et sites des collectes dans votre département,
- la liste des contributeurs.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.



Tous les lieux et dates de collectes sont publiés sur www.adivalor.fr

01 30 30 30 30



ADIVALOR

LE CATSUD - 48 cours Albert Thomas - 69571 Lyon cedex 08
tel. 04.72.48.93.00 - email : info@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Les organisations représentatives de l'industrie de la protection des plantes (IIPP, IPI), les coopératives (Cajp de France - mères du grain, INVVO), les négociants agricoles (ENA) et les agrochimistes (WPA, FNSA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR. Les organisations représentatives de l'industrie de la fertilisation (SOVETA), des semences (ARES), des produits phytosanitaires agricoles (IPA) et des produits d'hygiène en agriculture (SEPH) sont les partenaires associés d'ADIVALOR.

01 30 30 30 30

EMBALLAGES VIDES

Big Bags et sacs plastiques

ensemble,
recyclons!



allons plus loin pour la nature



ADIVALOR

➔ Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de l'élimination de vos déchets (décret n°94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

En participant aux collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.



Des collectes s'inscrivent dans le cadre de l'organisation nationale de gestion des produits d'agro-fourrière en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Plus de 1.000 distributeurs, coopératives et négociants, ont mis en place un service de collecte auprès de leurs clients. Ils bénéficient, sur l'ensemble du territoire, de l'appui du réseau FNSEA et des Chambres d'Agriculture.

Les matières en marché (fabricants, conditionneurs, importateurs) sont à l'initiative de cette démarche volontaire et exemplaire :

• pour les engrais et amendements, l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA) en concertation avec l'Association Française de Commercialisation et de Mélanges d'Engrais (AFCOME).

• pour les semences et plants, le Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNS) et les fédérations professionnelles ont créé l'Association pour la Récupération et le Recyclage des Emballages de Semences (ARES).

→ Les bons gestes pour bien recycler

Les étapes suivantes doivent être scrupuleusement respectées.

Attention de ne pas mélanger dans un même fagot les big bags et les sacs



Big bags "1 point"

→ Secouez le big bag et viduez-le intégralement de tout contenu



→ Enlevez les agrafes métalliques



→ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et pliez-le en 3, avec l'anse à l'intérieur



→ Faites un fagot avec 10 big bags pliés et attachez avec de la ficelle agricole

x10



→ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette astucieuse (vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags)



→ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



Big bags "4 points"

→ Secouez le big bag et viduez-le intégralement de tout contenu



→ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et pliez-le en 4, avec les anses à l'intérieur



→ Faites un fagot avec 5 big bags pliés et attachez avec de la ficelle agricole

x5



→ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette astucieuse (vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags)



→ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



Sacs plastique

→ Assurez-vous que les sacs sont bien vidangés et le plus propre possible



→ Déposez les sacs à plat sur une surface propre astucieuse : disposez les ficelles sur le support avant de déposer les sacs pour faciliter la fabrication des fagots.



→ Faites un fagot avec 50 sacs à plat et ficellez le fagot

x50



→ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette astucieuse (vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags)



→ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées

→ Pour bénéficier du service de collecte

- Vous êtes exploitant agricole ou utilisateur professionnel (entreprises d'espaces verts...).
- Vos emballages doivent être partiellement vides : la présence de résidus de produits ou de corps étrangers présente des risques pour les opérateurs et rend le recyclage impossible.
- Vos big bags doivent être bien fagotés ! Pas de vrac, ballot ou rouleau !
- Vous devez rapporter vos emballages vides chez votre distributeur, partenaire de la filière ADNALOR (liste consultable sur le site internet www.advalor.fr).
- Seuls les big bags et les sacs plastique portant le pictogramme Advalor seront pris en charge gratuitement.



Ce pictogramme signifie que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

pour votre sécurité

Lors de la manipulation des big bags, il est important de :

- s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)
- ne pas boire, manger, ni fumer

Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance sécurisée (5 mètres minimum) entre les big bags et les sacs plastiques usagés et les engrais.

en cas d'accident :
SAHU 116.

Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront recyclés, conformément à la réglementation en vigueur.